

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(3\)](#)
[Item](#)[Marie Moret à Hippolyte Destrem, 28 février 1888](#)

Marie Moret à Hippolyte Destrem, 28 février 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation3 p. (467r, 468r, 469v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Hippolyte Destrem, 28 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45255>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[28 février 1888](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Destrem, Hippolyte \(1814-1894\)](#)

Lieu de destination39, rue de Châteaudun, Paris

Scripteur / Scriptrice[Inconnu](#)

Description

RésuméMarie Moret communique à Hippolyte Destrem sa lettre à Jenny Fumet du 28 février 1888 et le prie de la lui remettre. Elle lui explique qu'elle doit se

consacrer entièrement à ses travaux personnels, à commencer par la publication du livre posthume de Godin, tâche qu'elle n'a pas encore commencé en raison de la succession de Godin et de la gérance de l'Association du Familistère. Ainsi, poursuit-elle, elle doit renoncer à toute proposition pouvant la distraire de cette mission. Elle lui signale que ce n'est pas elle mais Gustave Rouanet qui a reproduit dans *Le Devoir* son article paru dans *L'Arbitre*. Si elle repousse à plus tard le projet de Destrem de s'entretenir avec elle, elle l'assure que pour autant le Familistère reste ouvert à la visite.

NotesLa mention « signé Marie Godin » est manuscrite à l'encre bleue au bas du folio 469v.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Édition](#), [Familistère](#), [Périodiques](#), [Succession de Godin \(droit\)](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Fumet, Jenny \(1817-1914\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Rouanet, Gustave \(1855-1927\)](#)

Œuvres citées

- Destrem (Hippolyte), « Les dispositions des divers peuples européens au point de vue de l'Esprit de Paix et de l'Esprit de Guerre. », *Le Devoir*, t. 12, n°493, 19 février 1888, p. 124-126. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/133/100/860/0/0>, consulté le 29 septembre 2022]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *La République du travail et la réforme parlementaire*. \[Publié par Mme Marie Moret, Vve Godin.\], Paris, Guillaumin, 1889.](#)
- [L'Arbitre : organe du Comité de Paris de la Fédération internationale de l'arbitrage et de la paix, Paris, 1887.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 27/08/2024